### Déclaration SUD au CSE concernant la situation du site de Troyes

## Baisse significative d'activité :

La production annuelle du site a été réduite à **20 500 tonnes**, une diminution historique qui engendre un climat d'incertitude concernant la pérennité des postes et l'organisation future.

#### Climat de stress et d'incertitude :

Le manque de transparence de la direction sur l'avenir du site, combiné à l'activation prochaine de l'**accord GEPP**, suscite une inquiétude généralisée parmi les salariés. Ces éléments créent un environnement de travail anxiogène, avec des impacts significatifs sur la santé mentale des salariés, notamment :

- Stress accru,
- Troubles du sommeil,
- Tensions croissantes.

# Risques psychosociaux aggravés :

Les incertitudes concernant les suppressions de postes, combinées à une charge de travail fluctuante, accentuent un **épuisement mental** et augmentent les risques de conflits au sein des équipes.

## Par conséquent, le groupe SUD demande :

- 1. **Des actions immédiates** pour informer et rassurer les salariés sur l'avenir du site, notamment sur les conséquences concrètes de l'accord GEPP.
- 2. La mise en place d'un dispositif d'accompagnement psychosocial, incluant :
  - Un accès facilité à un psychologue du travail.
  - Une communication renforcée sur les ressources existantes, telles que la cellule RPS (Risques Psychosociaux).
  - Le renforcement des dispositifs de soutien, comme la désignation claire de référents harcèlement.

Je rappelle que l'employeur a l'obligation légale d'évaluer les risques professionnels et de protéger la santé et la sécurité des salariés, conformément à l'article L4121-1 du Code du travail. À ce titre, nous demandons la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) pour qu'il reflète les risques actuels liés à la baisse d'activité et au climat social.